



**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE
DU 19 NOVEMBRE 2018**

Service Assemblée

SOMMAIRE

Membres présents	3
Membres excusés.....	3
Accueil	4
Adoption du Procès-verbal de l'AG du 24 septembre 2018	4
Présentation de l'étude Goodwill	5
Présentation du budget rectifié 2018	15
Convention avec Vienne Condrieu Agglomération	19
Liquidation de l'UCCIMAC	20
SCOT Beaujolais	22
Désignation de Jocelyne Panserat à la commission consultative des marchés, en remplacement de Sandrine Surget, démissionnaire	28
Présentation du bilan de travail de chacune des commissions.....	29
Informations du Président et des Présidents de délégations : Questions diverses.....	34
PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE	41

Membres présents

Membres élus présents :

Guy BACULARD ; Myriam BENCHARAA ; Christian BERTHE ; Bénédicte BETTANT CURAN ; Nathalie BOBIN ; Dominique BOUVIER ; Irène BREUIL ; Daniel BUGUET ; François CHARDINY ; Yves CHAVENT ; Jacques COIRO ; Philippe COLLOT ; Jocelyne CORNEC ; Christophe CROZIER ; Anne DAMON ; Marc DEGRANGE ; Guy DELORME ; Guillaume DUVERT ; Jean-François FARENC ; Olivier FINAZ ; Frédéric FOSSI ; Marie-Claude FOUCRE ; Évelyne GALERA ; Édite GALLAND ; Vincent GIRMA ; Annabelle GRECO JAUFFRET ; Patricia GROS MICOL ; Philippe GUERAND ; Emmanuel IMBERTON ; Jean-Michel JOLY ; Claire-Lise JUVIGNARD ; Sylvie KERGONOU ; Pierre LARDON ; Daniel LOCTIN ; Véronique MADELRIEUX ; Jean-Louis MAIER ; Philippe MALAVAL ; Christophe MARGUIN ; François MEON ; Henri PAIN ; Jocelyne PANSERAT ; Anne-Sophie PANSERI ; Patrick PARAT ; Marta PARDO-BADIER ; Céline PELESZEZAK ; Gérard PELISSON ; Philippe POBE ; Claude POLIDORI ; Régis POLY ; Yves POMMIER ; Nathalie PRADINES ; Jean-Jacques REY ; Claude RISAC ; Denise ROMESTANT ; Thomas SAN MARCO ; Philippe VALENTIN ; Hélène VILLARD ; Daniel VILLAREALE.

Membres associés présents :

Frédéric ADRIAENS ; Jihade BELAMRI ; Bertrand BOTTOIS ; Romain BOUCAUD MAITRE ; Jean-Michel COQUARD ; Frédéric DALAUDIERE ; Christophe DEJOB ; Jacques DESCOURS ; Véronique DUPRE ; Muhammet DURSUN ; Dominique GIRAUDIER ; Michèle GUIONNET ; Hervé MARIAUX ; Jacques MORIZE ; Michel PERROUD ; François ROYER ; Bruno TARLIER.

Membres excusés

Membres élus excusés :

David BALDINI ; Denis BANCEL ; Isabelle BLACHON ; Olivier BLANC ; Corinne BOGART ; Pierre CHAMBON ; Max-Paul CHAPELLE ; Bérangère CHARBONNIER ; Philippe DAVID ; Marie-Claude DESBENOIT ; Sylvie DU PARC ; Jacques DUCROT ; Nicolas FARRER ; Eric GARCIN ; Alain GRANDOUILLER ; Jérôme GRENIER ; Estelle HULIN ; Frédéric JACQUIN ; Stéphanie JUHASZ ; Marie KALAI ; Francis KESSOUS ; Christian MISSIRIAN ; Jean MOUGIN ; Céline PARAVY-

ATLAN ; Luc PELEN ; Isabelle QUENOUILLE ; Thierry RAEVEL ; Gilles RENAUD ; Sophie SOURY ; Elisabeth THION.

Membres associés excusés :

Philippe DALAUDIERE ; Jean-Louis DANJOUX ; Lydia DELBOSCO ; Jean-Cyril DESCOMBES ; Georges HALLARY ; Patrick LACROIX ; Laurent MONS ; Philippe MONTCHALIN ; Christine PAUCHARD ; Hervé PONTILLE ; Ludovic ROBERT ; Ronald SANNINO ; Pierre VALENTE.

Accueil

Le Président Emmanuel IMBERTON salue l'Assemblée et souhaite la bienvenue à

- Monsieur Jean-Daniel CRISTOFORETTI, Directeur de l'unité départementale du Rhône de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- Monsieur Christophe BARRAT, Directeur adjoint du Pôle Gestion Publique de la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et Département du Rhône.

En raison du mouvement *Gilets Jaunes*, l'Assemblée Générale se déroule en visioconférence avec la délégation de Saint-Étienne pour permettre aux élus bloqués par les barrages routiers de participer à cette séance.

Adoption du Procès-verbal de l'AG du 24 septembre 2018

Dans la mesure où il n'y a pas de remarque, le Président Emmanuel IMBERTON soumet au vote le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2018, qui est approuvé à l'unanimité.

Présentation de l'étude Goodwill

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Marc MICHEN, consultant du cabinet Goodwill, pour présenter cette étude réalisée à l'initiative des CCI métropolitaines.

Marc MICHEN salue l'Assemblée.

Il va restituer plus particulièrement la mesure de l'empreinte de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne sur son territoire en 2017.

Il s'agit de l'une des nombreuses études que le cabinet a réalisées pour les CCI pour mesurer leur impact économique sur la création de valeur sur leur territoire. A chaque fois, le cabinet analyse ce qu'elles font et en calcule la valeur.

Goodwill Management, cabinet de conseil en performance économique, a développé des modèles pour mesurer la création de valeur sur des bases extracomptables. Les CCI sont souvent des structures pour lesquelles le prix ne reflète pas la valeur du service apporté. Il s'agit de donner une image différente, plus proche du terrain, plus proche de la valeur réelle qu'elles apportent. Les objectifs de cette étude sont :

1. Evaluer l'impact de la CCI par sa qualité et la performance de ses actions.
2. Mesurer sa contribution à l'économie du territoire (il s'agit de déterminer quels sont les bénéfices des actions de la CCI).
3. Se projeter vers une vision différente de la vision comptable, en mettant en exergue la création de valeur pour les bénéficiaires et les ressortissants.

L'étude se base sur une approche ressources/création de valeur et tient compte notamment des filiales, des projets dans lesquels la CCI intervient et attribue un prorata sur chiffre d'affaires réalisé au niveau de la participation actionnariale de la CCI. Typiquement, si la CCI détient 25 % d'une école, 25 % des ressources de cette école sont donc attribuées à la CCI. Tout cela permet d'obtenir le chiffre de 127 M€ de ressources pour la CCI, cumul de ses ressources fiscales et de ses ressources propres dégagées de par ses participations.

Fort de ce constat, l'objectif est de chercher la création de valeur associée à chacun des dispositifs soutenus, en comparaison avec la littérature existante (bases de données INSEE, Direccte, etc.). Mais cette création de valeur n'est pas figée, elle se diffuse sur l'ensemble de la chaîne de valeur, on parle là de propagation. Le cabinet a calculé l'impact direct généré par les actions de la CCI, mais aussi l'impact indirect, à savoir les achats que cela va générer

auprès de fournisseurs et l'impact induit, à savoir les salaires que cela permet de verser sur le territoire. C'est une valeur propagée.

Les 127 M€ de ressources de la CCI représentent une création de valeur de 1 146 M€, valeur propagée, et 9 113 emplois soutenus. Ces chiffres sont basés sur des méthodes utilisées largement par les institutions publiques, à savoir la méthode de la matrice entrée/sortie. Le ratio est de 9,1, pour chaque euro de ressource, la CCI Lyon Métropole crée ou soutient 9 € de valeur supplémentaire sur le territoire. En conséquence, si l'on diminue les ressources, la valeur créée est moindre et, à l'inverse, on peut augmenter la valeur créée en entrant davantage dans le modèle de calcul et en regardant les facteurs qui ont permis de créer cette valeur pour chaque dispositif.

Marc MICHEN souligne que son cabinet a réalisé cette étude pour d'autres CCI, dont Grenoble. La CCI de Lyon Métropole a l'impact le plus important de la région, avec un effet de levier très important dans la mesure où son ratio est à 9 quand d'autres CCI sont plutôt entre 5 et 7 selon leurs spécificités.

Pour déterminer ce calcul de création de valeur, plusieurs éléments sont pris en compte :

- Valeur générée par les services aux entreprises : conseils individuels ou collectifs, mises en réseau, soutiens et promotions du territoire pour l'implantation d'entreprises et pour chacun de ces dispositifs, un modèle d'évaluation est créé s'adossant à des chiffres reposant sur des bases académiques connues et *open source*.
- Bénéfices liés à la formation : la CCI Lyon Métropole investit dans la formation, cela se traduit par des actions en faveur de l'apprentissage à travers EKLYA et HYBRIA et en faveur de la formation continue, pierre angulaire de la productivité des entreprises. En effet, à partir du moment où un salarié est mieux formé, il est plus productif et cela participe à la création et au soutien de richesse sur le territoire.
- Actions en faveur de l'orientation, en s'appuyant sur une étude « France Stratégie » qui fait l'état des lieux sur l'orientation en France et notamment sur la mauvaise orientation. Toutes les actions en faveur de l'orientation permettent de réduire la « mauvaise orientation » et de créer de la valeur en économisant des ressources à l'État.
- Enfin, la valeur générée autour des infrastructures. La CCI Lyon Métropole est très investie dans la gestion et la mise en valeur d'infrastructures importantes sur le territoire avec notamment Eurexpo, Aéroports de Lyon, Palais de la Bourse entre autres. Ces structures

font venir des visiteurs extérieurs sur le territoire, ce qui permet de créer de la dépense supplémentaire et participe à une création de richesse. Il s'agit de regarder combien les visiteurs extérieurs au territoire dépensent ; cette partie est attribuable à la gestion de la CCI de par ses infrastructures.

Cette image statique est basée sur des données 2017, mais le cabinet l'a mise en perspective. Il est important d'identifier les facteurs qui soutiennent la création de valeur et qui permettraient de l'amplifier. Le premier point marquant identifié à travers les échanges qu'il a eu avec la CCI porte sur le développement de projets structurants. La CCI investit dans des projets structurants du territoire, leur permet de croître davantage et d'améliorer l'attractivité du territoire et dans ce cadre, il faut dupliquer les projets à succès. La CCI Lyon Métropole rayonne sur plusieurs métropoles et permet de dupliquer les dispositifs réussis et d'en bénéficier. Enfin, la création d'un guichet unique pour les entreprises permet une qualité de service égale sur l'ensemble du territoire pour toutes les entreprises.

Le cabinet a étudié plus particulièrement des projets structurants dont le développement de :

- L'aéroport Lyon Saint Exupéry avec la volonté d'atteindre 13 millions de passagers à l'horizon 2025,
- CCI Formation,
- Eurexpo avec le hall 7 qui va permettre de générer de la valeur sur le territoire.

Tous ces sujets participent à une mise en perspective des résultats et permettront, demain, d'améliorer encore le ratio.

Par ailleurs, la reproduction de programmes phares d'un territoire à l'autre et la mise en place de projets visant à valoriser la complémentarité des territoires, la mise en place de filières sur l'ensemble des territoires participent à la création de valeur sur le territoire et permettent de tirer le meilleur de Saint-Étienne, Roanne et Lyon pour créer des filières d'excellence, porter l'excellence opérationnelle et tout le savoir-faire qu'il peut y avoir sur des sujets d'avenir.

Enfin, la création d'un guichet unique peut offrir un service de prestations transversales de qualité à forte valeur ajoutée sur l'ensemble du territoire et finalement, à travers la CCI, offrir un ensemble de solutions aux entreprises leur permettant de bénéficier de la même qualité de prestation, des mêmes services, de la même aide à l'amélioration de leur compétitivité sur l'ensemble du territoire.

Fort de ces trois facteurs qui participent à l'amélioration de l'impact de la CCI sur le territoire, le cabinet a fait un exercice de calcul sur l'aéroport Lyon Saint Exupéry, Eurexpo et CCI Formation. Si l'on se fie aux différents business plans réalisés pour ces trois entités, d'ici 2025, les retombées devraient représenter 184 M€ tant au niveau de la formation, de l'insertion dans l'emploi, du gain de pouvoir d'achat, la venue de visiteurs supplémentaires pour Eurexpo, comme pour l'aéroport. L'effet levier passerait de 9,1 à 10,5, à condition que les ressources de 127 M€ soient équivalentes. Ces projets soutiennent l'amélioration de ce ratio et permettent d'amplifier l'impact de la CCI sur son territoire pour ses ressortissants.

En conclusion, la CCI Lyon Métropole crée de la valeur pour l'ensemble du territoire, valeur estimée sur l'ensemble de la chaîne de valeur à 1 146 M€, ce qui équivaut à 9 113 emplois soutenus. Il s'agit de mettre un chiffre sur toute cette valeur créée autour des actions de la CCI. Cette création de valeur est encore amplifiée à travers un engagement fort sur des projets structurants et sur les trois thèmes déclinés pour encore améliorer l'impact sur le territoire et créer davantage de valeur pour le territoire et ses ressortissants.

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie Marc MICHEN et ouvre le débat.

Cette étude démontre que, dès lors qu'on réduit la ressource fiscale, on réduit proportionnellement les ressources pour les territoires. C'est un élément fort qu'ont voulu montrer les CCI Métropolitaines.

Cette étude n'a pas encore été rendue publique, le bureau s'interroge sur la façon dont il peut délivrer ce message.

Jean-Michel JOLY demande si les analyses sont les mêmes sur les autres CCI de la région et au niveau national et si c'est mis en valeur au niveau de la représentation nationale des CCI.

Xavier PELLETIER indique que toutes les CCI du réseau n'ont pas sollicité cette étude. C'est une démarche de l'association des CCI Métropolitaines. Au sein de la région Auvergne Rhône-Alpes, seule la CCI de Grenoble a fait réaliser cette étude. Son ratio est de 7,1. En revanche, les autres CCI métropolitaines (Marseille, Strasbourg, Bordeaux) ont sollicité cette étude, ce qui permet d'avoir un panel et une comparaison et de constater le bon classement de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne.

Jean-Michel JOLY s'étonne qu'on ne publie pas ce comparatif. Il demande si, par exemple, la CCI Lyon Métropole, est meilleure que celle de Marseille.

Marc MICHEN précise que les résultats ne peuvent pas être comparés directement. Par exemple, le même exercice a été fait pour la CCI de Corse qui gère quasi toutes les infrastructures qui permettent de venir sur le territoire. Dans ce cas, l'effet de levier de la CCI de Corse est énorme dans la mesure où chaque personne qui vient sur le territoire Corse passe par des infrastructures de la CCI. Pour comparer, il faut prendre en compte les particularités du territoire dont les ports et aéroports dont les effets de création de valeur sur le territoire sont très importants alors que d'autres territoires n'en ont pas.

Pour la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, l'effet levier est très fort, mais il ne faut tout comparer de manière brute, chaque CCI ayant des particularités à considérer.

Philippe POBE demande si le développement du commerce international est inclus dans le montant de 1 146 M€.

Marc MICHEN indique que le commerce international est très difficilement quantifiable. La part des exportations qui peuvent être attribuées à la CCI au niveau du territoire est intraçable. En revanche, le cabinet a calculé les retombées de la venue sur le territoire de visiteurs extérieurs et l'aéroport étant majeur, cela induit des retombées fortes, mais également des effets d'écosystèmes. Des entreprises s'implantent autour d'infrastructures comme un échangeur autoroutier, un aéroport et le cabinet a regardé les emplois et la valeur associés à ces infrastructures. Le montant de 1 146 M€ tient compte du nombre de visiteurs extérieurs qui viennent sur le territoire lyonnais et qui créent de la valeur supplémentaire et de l'effet d'écosystème, à savoir des entreprises dont l'activité est intimement liée à l'existence des infrastructures. On peut ainsi attribuer à la gestion de la CCI un montant au prorata de la participation actionnariale. Le commerce international est inclus dans l'effet écosystème, mais n'est pas isolé en tant que tel.

Yves CHAVENT revient sur le poids des équipements gérés dans ce calcul. Il estime que si on voulait vraiment se comparer entre CCI en termes d'efficacité, il faudrait couper l'étude en deux avec d'une part les équipements gérés et, d'autre part, les actions sur le terrain qui permettent à la CCI de favoriser le développement économique (Aderly, Pépites, Go Export). Tous ces produits mis en place par la CCI permettent le développement économique. On aurait ainsi la vision des équipements gérés et la vision des prestations de la CCI.

Dominique GIRAUDIER demande comment sont répartis les 127 M€ de ressources.

Marc MICHEN n'a pas fait l'exercice mais pense qu'une grosse partie est liée aux infrastructures du territoire de par le fait que la CCI détient 25 % de l'aéroport, la majorité d'Eurexpo. Quant aux services aux entreprises, ce sont les ressources de la CCI en tant qu'entité. Il faut également tenir compte de l'aspect formation.

Dominique GIRAUDIER demande à quoi va servir cette étude.

Jean-Michel COQUARD rebondit sur cette question et demande si cette étude peut permettre de mettre en avant le côté indispensable des CCI.

Le Président Emmanuel IMBERTON souligne que cette étude est basée sur les équipements à l'instant T, équipements issus de l'histoire de la CCI. Si des élus de la CCI n'avaient pas imaginé la Foire de Lyon et son déménagement vers Eurexpo, Eurexpo n'existerait pas aujourd'hui. Il en est de même pour l'aéroport. Cette contribution de valeurs a été apportée au fil des années.

La CCI a fait faire cette étude pour montrer aux Pouvoirs publics la valeur ajoutée d'une CCI sur son territoire. En termes de valeur ajoutée pour le territoire, la CCI permet de multiplier par 9,1 le montant de 1 € de ressource fiscale. Il faut maintenant déterminer quelle stratégie adopter par rapport à cette étude. Il est intéressant de montrer à tous ceux qui doutent de l'utilité d'une CCI ce qu'elle peut apporter au territoire et ce qui va se passer quand les CCI vont disparaître puisqu'un certain nombre n'auront pas les moyens de subsister. On s'apercevra alors de leur valeur ajoutée, bien sûr avec différents critères, celle de Paris n'étant pas celle du Cantal. Or, quand elle n'aura plus les moyens d'assurer sa mission, la perte de valeur ajoutée sera très forte.

À la question de Patricia GROS-MICOL qui demande combien l'étude a coûté, le Président Emmanuel IMBERTON informe que son coût est de 47 000 € ; c'est une commande de l'ensemble des CCI métropolitaines.

Bénédicte BETTANT-CURAN revient sur le fait que les budgets vont continuer à baisser et qu'il va falloir faire des choix sur certains secteurs d'activité. En conséquence, elle demande si cette étude pourrait permettre de faire ce choix en se basant sur les domaines qui ont les meilleurs effets leviers.

Marc MICHEN répond par la négative. Pour les différents dispositifs, ils ont construit des modèles de calcul solides, mais imparfaits. Le cabinet n'a pas l'expertise pour dire, au regard de l'étude, que tel dispositif crée moins de valeur qu'un autre. En revanche, l'étude

peut permettre de regarder comment la valeur est créée pour un dispositif et comment l'améliorer.

Le Président Emmanuel IMBERTON informe que les membres de l'association des CCI métropolitaines se réunissent début décembre pour décider s'ils souhaitent que la communication soit faite au niveau national, puis déclinée au niveau local ou l'inverse.

Franck MORIZE estime que la véritable légitimité qui conditionnera l'avenir consulaire est celle que chaque CCI tirera de son territoire. Pour lui, le plus important est le chiffre des 7 000 entrepreneurs que la CCI a accompagnés et la qualité de l'accompagnement. Pour ces 7 000 entrepreneurs, y a-t-il une véritable CRM ou sont-ils passés uniquement par le centre de formalités des entreprises ? Sont-ils venus spontanément chercher de l'expertise, de la compétence et de l'accompagnement ? Ces questions mériteraient d'être approfondies. C'est à partir de ces 7 000 entrepreneurs accompagnés que la mesure peut être réalisée.

Marc MICHEN souligne que beaucoup de CCI étaient dans une approche de moyens : on aide 100 entreprises par an et on le fait bien puisque les questionnaires de satisfaction sont bons. Mais le cabinet a regardé ce que, concrètement, l'aide de la CCI a changé pour le ressortissant. Il faut peut-être rentrer au capital de ces entreprises, faire davantage de conseils, le faire autrement. Beaucoup de CCI ne se sont pas posé la question de l'impact de ce qu'elles font, des bénéfices que cela génère. La CCI Lyon Métropole est en avance sur cette réflexion, mais ce n'était pas le cas de toutes. Il faut porter cette approche d'impact.

Patricia GROS-MICOL demande quelles sont les préconisations du cabinet Goodwill à l'issue de l'étude.

Marc MICHEN précise que le cabinet n'a pas fait de préconisations approfondies, ceci n'étant pas l'objet de l'étude. Mais, pour chacun des dispositifs, il faut regarder comment améliorer les facteurs d'impact : améliorer la dépense des visiteurs extérieurs au territoire, améliorer l'insertion dans l'emploi des étudiants qui participent aux différents programmes de CCI Formation. L'étude a fait ressortir des points forts.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que l'objectif n'était pas d'avoir des préconisations, mais à l'instant T de savoir exactement quelle était la situation des CCI par rapport à la ressource fiscale. Il s'agit maintenant de déterminer ce qu'il faut faire de cette étude, à qui la diffuser et comment la présenter.

Patricia GROS-MICOL estime que le fait de prendre en compte les investissements et le patrimoine biaise les résultats. Elle voudrait connaître la valeur ajoutée intrinsèque de la CCI en dehors de tout ce patrimoine.

Le Président Emmanuel IMBERTON n'est pas d'accord. Sans la CCI, Eurexpo n'existerait pas. C'est donc bien de la création de valeur générée par la CCI. Il en sera de même pour l'école HYBRIA développée par la CCI. Quant à l'aéroport qui se développe, la CCI en a eu pendant longtemps la gestion. Mener des projets qui débouchent sur des actions structurantes pour le territoire fait partie du rôle de la CCI.

Patricia GROS-MICOL émet l'hypothèse que si l'aéroport est racheté à 100 %, il continuera à exister sans la CCI. Cette étude se base sur le passé de ce qu'a fait la CCI, mais il faut voir ce qu'elle peut faire en dehors de ces investissements du passé.

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle que c'est la CCI qui a piloté la privatisation de l'aéroport et que ses élus sont aux côtés de Vinci au sein du conseil d'administration. L'influence de la CCI est réelle.

Quant à Eurexpo, les élus de la CCI se sont associés avec le n°1 de l'événementiel. La CCI contrôle cette société qui a en location-gérance le SIRHA. Le SIRHA, l'un des plus grands salons, appartient donc majoritairement à la CCI. Le Salon de la Franchise fait également partie des actions de représentation des CCI.

Claude RISAC fait part de ses félicitations pour cet effort d'objectivation de ce que fait la CCI. C'est nécessaire dans la mesure où les arguments avancés jusque-là ne portent par leurs fruits. Cette étude permet d'avoir des éléments factuels, modulo le fait de savoir pour combien d'entreprises c'est un passage obligé et combien viennent vraiment chercher du conseil ou de l'aide.

Mais il faut aussi regarder des points plus faibles tels que l'aide du Conseil Régional pour la création de commerces, de petites entreprises ou d'artisanat, dossiers présentés par les Chambres de Commerce et d'Artisanat au Conseil Régional. Or, en un an, sur l'ensemble des départements Auvergne Rhône-Alpes, les Chambres n'ont pas présenté beaucoup de dossiers.

Cette étude comprend des points positifs qu'il faut mettre en avant, bien que cela soit un peu tard par rapport à l'action de l'État. Et, en effet, le patrimoine, tout ce qui a été fait,

compte et continue à produire des effets quand bien même la participation de la CCI baisserait dans des organismes.

Le Président Emmanuel IMBERTON répond sous le contrôle du président de la CCIR, Philippe GUERAND, élu de la CCI de Lyon, sur l'action régionale. C'est le passé et concernant ce qui a été décidé avec Laurent WAUQUIEZ, notamment le fait que la CCI puisse instruire un certain nombre de dossiers, les chiffres évoqués vont considérablement être modifiés dans les années à venir. Les sources et origines, les aides possibles, les circuits sont encore mal identifiés par les entreprises, d'où un faible nombre d'entreprises aidées. Mais cela va se développer dans la mesure où le Conseil Régional finit la mise en place des agences avec lesquelles la CCI va travailler.

Claude RISAC indique le chiffre de 110 dossiers d'entreprises pour l'ensemble de tous les départements d'Auvergne Rhône-Alpes présentés par les Chambres de Commerce et d'Artisanat.

Jean-Daniel CRISTOFORETTI pense qu'il s'agit du dispositif Accre Eden dont le transfert au Conseil Régional, avec une période de transition, peut expliquer cette faible mobilisation. Accre Eden s'adresse à un public très spécifique qui crée des entreprises, public en difficulté, demandeur d'emploi, ce qui peut expliquer que le volume soit aussi faible.

Dominique GIRAUDIER demande si l'on peut imaginer une généralisation de ce type d'étude sur l'ensemble du territoire national. En effet, elle ne peut être crédible que dans la mesure où tout le monde a le même référentiel.

Le Président Emmanuel IMBERTON ne pense pas, chaque membre du réseau étant indépendant et les finances étant souvent exsangues, que les plus petites CCI feront ce choix. En revanche, au niveau des CCI Métropolitaines c'est un très bel échantillonnage de ce qu'elles peuvent apporter.

Évelyne GALERA juge cette étude intéressante et estime qu'il faut tenir compte d'Eurexpo qui continue à générer de l'activité, mais pas uniquement. Elle est également d'accord avec Patricia GROS-MICOL quant au fait de savoir ce que la CCI continuera à porter demain. Il manque la force qu'a eue la CCI sur les territoires. De plus en plus de collectivités ont recours à des développeurs économiques qui disent aux entreprises ce qu'il faut faire sur le territoire alors qu'ils n'ont aucune notion du monde de l'entreprise. A côté de cela, les CCI ne savent pas se *vendre*. Évelyne GALERA a œuvré 30 ans sur son territoire et a constaté qu'un élu lambda n'a aucune notion de ce qu'il faut mettre dans un commerce, de la

centralité, pour créer un schéma d'accueil des entreprises. Cette étude est très bien, malgré tout elle se demande s'il faudra encore faire face chaque année à tant de suppressions de l'État.

Le Président Emmanuel IMBERTON estime que ce que la CCI a fait hier, les actions mises en place sont derrière et il faut se réinventer en tenant compte de la compétence économique des EPCI, des métropoles, des régions. Les choses ne sont plus comme avant, les CCI doivent faire cet effort de réflexion pour trouver des voies de développement pour accompagner les entrepreneurs.

Mais la CCI a un actif et le Président IMBERTON ne doute pas de la capacité qu'elle aura à imaginer de nouveaux projets. Elle est aujourd'hui à cette période charnière qui est compliquée, sortant d'un ancien modèle contrainte et forcée, et le nouveau modèle n'étant pas encore complètement disponible. Les élus réfléchissent, font du benchmark, le Président IMBERTON a reçu le président de la CCI du Québec qui est privatisée. Si les CCI vont dans ce schéma, il faudra opérer un changement de culture ; eux travaillent uniquement sur les cotisations volontaires des entreprises.

Patricia GROS-MICOL estime qu'il faut utiliser cette étude vis-à-vis de ceux qui votent pour les CCI. En effet, la CCI fait des choses très bien, mais avec un taux de participation de moins de 10 % aux élections, on peut penser que ce n'est pas perçu comme tel par les entreprises.

Le Président Emmanuel IMBERTON acquiesce. Il faut l'utiliser dans les relations de la CCI avec les Pouvoirs publics et au moment des élections.

Daniel VILLAREALE (*par visioconférence*) demande quel est l'impact de la fusion des trois CCI au niveau de cette étude et ce qu'il se serait passé si elle n'avait pas été engagée.

Marc MICHEN n'a pas étudié le scénario sans fusion, mais il n'y aurait probablement pas eu la duplication des modèles à succès et les chiffres auraient été moindres sur le service aux entreprises.

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie Marc MICHEN et les élus.

Présentation du budget rectificatif 2018

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Guy DELORME pour l'avis de la Commission des Finances.

Guy DELORME confirme que la Commission des Finances a examiné lors de sa réunion du 31 octobre 2018 le budget rectificatif 2018 et a reçu toutes les explications nécessaires sur les comptes.

La Commission des Finances propose à l'unanimité d'approuver le budget rectificatif 2018 de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne.

Catherine SANNIER précise en préambule que le budget primitif 2019 ne sera pas présenté lors de cette Assemblée Générale dans la mesure où le Ministre de l'économie et des finances, par arrêté du 17 octobre 2018, autorise de voter le budget primitif 2019 jusque fin mars 2019. Le budget sera donc voté lors de l'Assemblée Générale du 18 mars. Cela permettra d'avoir plus d'éléments disponibles pour élaborer les hypothèses budgétaires.

Le résultat net du budget rectificatif 2018 s'élève à + 5,8 M€ contre un budget estimé à - 5 M€ au budget primitif, soit une variation positive de 10 M€. La capacité d'autofinancement et le fonds de roulement net projeté à fin 2018 présentent les mêmes tendances.

Cet écart résulte notamment :

- Des Musées des Tissus et des Arts Décoratifs dont la création du groupement d'intérêt public voté lors de la précédente Assemblée Générale a été décalée de 2018 à début 2019. Par conséquent, les impacts de provisions liées aux ressources humaines n'ont pas pu être enregistrés sur le budget rectificatif 2018.
- Lors de l'élaboration du budget primitif 2018, une provision avait été constituée pour gros entretiens des bâtiments portant les Musées des Tissus et des Arts Décoratifs. La négociation avec la Région n'étant pas encore finalisée lors de l'élaboration budgétaire, ces dépenses d'entretien, au vu de la cession décidée par cette même Assemblée, n'ont pas lieu d'être réalisées. Cela induit un profit de 2,6 M€.
- Des postes ouverts en 2018 n'ont pas été pourvus, soit une économie de 700 000 €.

- La CCI a perçu des dividendes sur l'Aéroport de Lyon plus importants que prévus pour 5,6 M€ et des produits exceptionnels pour 1,3 M€.

Les autres variations sont individuellement négligeables.

Par ailleurs, les investissements 2018 sont en forte diminution de 3,9 M€ par rapport au budget primitif. Cela concerne pour l'essentiel des décalages d'investissement concernant les travaux sur les trois délégations (projet d'optimisation des espaces dans les hôtels consulaires et le site d'EM Lyon à Ecully dans la mesure où l'école a un nouveau projet à Gerland). Par conséquent, les investissements ont été revus à la baisse, hormis les investissements liés à la sécurité, la CCI assurant son rôle de bailleur comme il se doit.

De plus, les travaux d'investissement seront étalés sur trois ans, notamment pour l'optimisation des hôtels consulaires, contre une prévision d'un an pour tenir compte de la faisabilité logistique et en termes de ressources humaines.

Ce budget est marqué par la chute de la taxe sur frais de chambres de 5 M€ et une stabilité des ventes et des prestations qui masquent une progression de 1,3 M€ entre ces deux années à périmètre constant compte tenu du caractère biennuel du Salon du Bourget. Cela engendre une progression de la part de l'activité rémunérée de 4 points, passant de 40 à 44 %.

La politique volontariste de réduction des achats a conduit à une diminution de 2,7 M€ entre l'exécuté 2017 et le rectifié 2018, montant ajusté à - 1,6 M€ de réduction à périmètre constant pour tenir compte du caractère biennuel du salon du Bourget.

La progression de la masse salariale est liée à l'impact du changement de la période d'acquisition des congés payés, élément mécanique, et à différentes reprises de provision sur 2017, effet de calcul qui impacte 2018, ainsi qu'au plan de suppression de postes de 1,6 M€ sur 2018 estimé à 1,9 M€.

Enfin, le budget rectifié 2018 fait apparaître par rapport au budget exécuté 2017 une diminution des provisions de 2,4 M€. Cela concerne différents litiges de ressources humaines intégralement provisionnés en 2017 par prudence.

L'on constate également une diminution des subventions et cotisations versées de 0,6 M€. Ces différents éléments engendrent un résultat d'exploitation déficitaire de 3,7 M€, ce qui est assez paradoxal avec un résultat net de plus de 5 M€. Ceci est lié au résultat financier intégrant des dividendes d'Aéroport de Lyon en progression de 3,7 M€ par rapport à

l'exercice 2017 et des dividendes d'Eurexpo que la CCI ne recevra pas sur 2018, la trésorerie d'Eurexpo ayant été utilisée notamment pour le hall 7, ce qui engendre un manque à gagner de 1 M€ sur l'exercice 2018.

Les résultats exceptionnels 2018 ont été marqués par l'annulation de charges d'exploitation antérieures pour 500 000 €, charges comptabilisées il y a plus d'une dizaine d'années à tort, la liquidation de l'association Résidence et Loisirs qui entraîne un boni de liquidation de 800 000 €, la cession d'un terrain Aéroport de Saint-Étienne qui engendre une plus-value de 200 000 € et un élément de pure comptabilité technique, à savoir l'enregistrement des quotes-parts de subventions d'investissements. Il s'agit là de l'étalement des subventions d'investissement sur plusieurs années qui sont passées en produit et qui impactent les comptes pour 600 000 €.

Frédéric FOSSI se félicite de voir que les résultats sont meilleurs que ceux prévus au budget de par notamment l'impact des dividendes de l'Aéroport. Toutefois, la CCI étant l'un des pilotes de l'aéroport au même titre que Vinci, il se demande pourquoi cet apport de dividendes n'a pas été anticipé. Les dividendes sont déterminés sur le résultat de l'année précédente et il est surpris de voir cet impact, le dividende étant prévu à 1,2 M€ et ressortant à 6,8 M€. Cela aurait permis de gérer différemment sur la base de ces éléments très différents du réalisé.

Le Président Emmanuel IMBERTON acquiesce, mais tempère toutefois en soulignant qu'il n'était pas possible d'intégrer dans le budget le versement exceptionnel de dividendes. La procédure budgétaire commence au mois de septembre et il faut nécessairement faire des hypothèses. En l'occurrence, l'hypothèse émise au moment de l'élaboration du budget primitif portait sur un versement de dividende d'un montant identique à l'année précédente. Cependant, l'Aéroport étant très bien géré, étant en phase avec ses objectifs, il dispose d'une trésorerie importante, des réserves que l'État n'avait pas voulu distribuer au moment de la privatisation pour que le prix de l'aéroport ne s'en ressente pas. Le chiffre d'affaires s'élève à + 7 % pour un prévisionnel à 5 %, des conventionnements bancaires ont été revus et l'actionnaire majoritaire, Vinci, s'est rapproché du Président IMBERTON en mai pour lui demander s'il accepterait un versement de dividendes exceptionnels. Le Président IMBERTON ne s'y est pas opposé, mais souligne qu'il n'était pas possible de l'anticiper.

Quoi qu'il en soit, le résultat d'exploitation reste déficitaire et il faut tenir compte que les ressources des dividendes sont par nature exceptionnelles. En conséquence, si les élus ne

prennent pas les bonnes décisions notamment en réduisant le train de vie de la CCI pour l'adapter à la baisse des ressources fiscales, lorsqu'il n'y aura pas de versement de dividendes exceptionnels, la CCI verra son résultat d'exploitation en baisse.

Voyant certaines CCI vendre une partie de leur actif pour assurer leur fin de mois, le Président Emmanuel IMBERTON se demande si c'est vraiment dans la mission de chef d'entreprise dirigeant une CCI ou si, au contraire, il s'agit d'être plus courageux et de prendre les décisions qui s'imposent alors que les ressources fiscales diminuent.

Entre 2014 et 2019 la baisse de la ressource fiscale, qui représente 50 % des ressources, aura diminué de 60 %. Il est du devoir des élus de s'adapter et de faire en sorte que leurs actions, pilotages, subventions et personnels soient adaptés à cette nouvelle donne. Il s'agit également de travailler au développement de la ressource. Cependant, le Ministre dit que les CCI métropolitaines n'auront pas de mal à facturer leurs services. Le danger est d'entrer en compétition en faisant du chiffre d'affaires avec leurs ressortissants. Il faut également souligner que le Ministre confond le chiffre d'affaires et la marge et si on prend une marge à 30 %, cela représente 10 M€ de chiffre d'affaires qu'il faut trouver pendant quatre ans pour compenser la baisse de ressources fiscales. Il ne s'agit pas de mener des actions qui concurrencent les adhérents de la CPME par exemple, Il faut donc trouver des ressources sur des métiers de niche à partir du moment où le réseau a des savoir-faire particuliers qu'il peut vendre. Tout le monde y réfléchit, mais c'est compliqué et ce n'est pas avec cela qu'il sera possible de réaliser 40 M€ de chiffre d'affaires en quatre ans.

La CCI a un résultat net de 5,7 M€ grâce à des dividendes exceptionnels non récurrents. En conséquence, s'agit-il de décider que ces dividendes vont servir à combler une partie du déficit d'exploitation et les 3,5 M€ de baisse de ressources fiscales ou faut-il considérer que, les dividendes étant exceptionnels, il faut adapter le train de vie de la CCI - la question se pose cette année.

Contrairement à ce qui a été fait, le Président pense qu'il eût été plus simple de faire l'inverse, à savoir redéfinir les missions, faire un contrat d'objectifs, définir le montant de ressources fiscales attribuées avant les efforts réalisés comme des renoncements ou coupes d'effectifs. Des groupes de travail se réunissent pour définir avec les Pouvoirs publics les futures missions des CCI, mais aucune information n'est à ce jour disponible sur les missions qui seront demandées dès le 1^{er} janvier alors que la ressource fiscale baisse de 3,5 M€. D'où un dilemme sur ce qu'il faut faire : supprimer des effectifs ? Lesquels en

fonction des missions retenues, ou pas, à l'issue des groupes de travail du contrat d'objectifs ?

Quoi qu'il en soit, le résultat net est trompeur, mais il faut se féliciter du montant de dividendes versés par l'Aéroport.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote du budget rectifié 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Convention avec Vienne Condrieu Agglomération

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Pierre PREUILH.

Pierre PREUILH informe que Vienne Condrieu Agglomération (VCA), née le 1^{er} janvier 2018 par fusion de ViennAgglo (anciennement appelée *Communauté d'agglomération du Pays Viennois*) et de la Communauté de communes de la Région de Condrieu, souhaite exercer pleinement ses prérogatives légales en termes de compétences économiques et ainsi d'attractivité du territoire.

Pour cela, la nouvelle agglomération mobilise toutes les forces économiques de son territoire, à commencer par la CCI Nord Isère (CCINI) avec qui elle entretient un partenariat historique.

VCA souhaite ainsi donner un sens commun à son action dans sa nouvelle configuration territoriale, désormais à cheval sur deux départements, sur deux circonscriptions consulaires (CCI Lyon Métropole - CCI Nord Isère).

Dans ce cadre, elle a demandé aux partenaires consulaires de rapprocher leurs offres de services et leurs prestations, de les harmoniser autant que faire se peut.

Le travail de concertation inter consulaire a été stimulé par la nouvelle direction de l'économie de VCA qui a posé clairement ses attentes :

- ➔ AXE 1 : Favoriser l'entrepreneuriat
- ➔ AXE 2 : Soutenir l'économie de proximité
- ➔ AXE 3 : Accompagner les entreprises dans leur développement

→ AXE 4 : Aménager, développer le territoire

→ AXE 5 : Promotion du territoire

Méthodologiquement, les travaux entre les deux CCI concernées ont débuté en décembre 2017 à l'initiative de VCA par une réunion de cadrage dans les locaux de la direction de l'économie à Vienne.

S'en sont suivies deux réunions techniques de travail inter consulaires, coordonnées par les directions de l'appui aux entreprises de la CCINI et de la CCI Lyon Métropole.

Les échanges ont permis de faire l'inventaire des prestations respectives sur les territoires concernés, de les mettre en perspective, et en synthèse de proposer un catalogue de services et prestations cohérent pour l'essentiel et complémentaire sur certaines expertises comme le commerce.

VCA souhaite capitaliser sur cette mise en cohérence des offres consulaires par la signature d'une convention tripartite avec les deux CCI concernées. Cette signature a eu lieu le 07 novembre 2018.

Le Président Emmanuel IMBERTON met en avant la capacité de notre CCI à s'organiser, franchir les frontières, travailler avec la CCI du Nord Isère, au service des ressortissants de l'agglomération Vienne Condrieu.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote.

Cette convention est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Liquidation de l'UCCIMAC

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Catherine SANNIER.

L'UCCIMAC (Union des Chambres de Commerce et d'Industrie du Massif Central) est un groupement inter consulaire créé par le décret n° 92-700 du 20 juillet 1992, avec pour objet de participer aux efforts d'aménagement du Massif Central par des actions dans différents domaines. Les CCI de Saint-Étienne Montbrison et de Roanne, eu égard à leur circonscription, étaient membres de ce groupement.

Depuis sa création, l'UCCIMAC a significativement contribué, par de nombreux projets, à l'attractivité territoriale et économique du Massif Central. Elle s'est toutefois retrouvée confrontée au fil des années, à l'évolution de la répartition des compétences entre les différents acteurs œuvrant sur ce territoire et à la réduction des ressources fiscales perçues par le réseau consulaire.

Face à cette situation, après délibérations concordantes des CCI alors adhérentes à l'UCCIMAC, l'Assemblée Générale du groupement réunie le 2 juillet 2015, a voté sa dissolution au 31 décembre 2015.

En application de l'article R. 711-31 du code de commerce, « le groupement inter consulaire peut être dissous par décret, pris sur le rapport du ministre chargé de la tutelle CCI, sur proposition des Chambres concernées. »

À ce jour, les comptes de l'UCCIMAC n'étant pas clos, le décret de dissolution ne peut être pris. Ainsi, le groupement continue d'exister juridiquement, même s'il n'a plus d'activité. Il faut en conséquence, parvenir à la clôture de la liquidation le plus rapidement possible.

Depuis 2015, plusieurs CCI adhérentes ont fait l'objet de fusion. De ce fait, de nouvelles délibérations de l'Assemblée Générale du groupement et des CCI adhérentes sont nécessaires pour l'aboutissement de la procédure de dissolution.

Plusieurs Chambres membres de l'UCCIMAC avaient consenti au groupement une avance de trésorerie pour un montant total de 227 814 euros. Il est demandé aux CCI concernées de voter l'abandon de l'avance de trésorerie qu'elles avaient accordée. Dans la mesure où ni la CCI de Saint-Étienne Montbrison, ni la CCI de Roanne n'avait accordé une avance, la CCI Lyon Métropole n'est pas concernée par cette mesure.

En revanche, l'Assemblée Générale de l'UCCIMAC, réunie le vendredi 31 août 2018, qui a confirmé la dissolution du groupement, a acté l'existence d'un mali de liquidation d'un montant minimal estimé à environ 81 894 €, sous réserve que chacune des CCI renonce bien à l'avance de trésorerie qu'elle avait consentie au groupement.

L'Assemblée de l'UCCIMAC s'est prononcée sur une répartition du mali de liquidation à parts égales entre les 11 CCI adhérentes. Conformément à l'article R712-24 du code de commerce, la part contributive des Chambres aux dépenses du groupement constitue pour elles une dépense obligatoire. De ce fait, la participation de la CCI Lyon Métropole au mali de liquidation

de l'UCCIMAC sera inscrite à son budget à réception de l'arrêté préfectoral qui fixera officiellement la répartition de ce mali.

C'est la CCIT du Puy-de-Dôme qui a été désignée par l'Assemblée de l'UCCIMAC pour assurer la fonction de liquidateur amiable.

Compte-tenu de ce qui précède, il est demandé à l'Assemblée Générale de confirmer la dissolution du groupement inter consulaire UCCIMAC et d'inscrire, le cas échéant, au budget de la CCI Lyon Métropole, sa participation au mali de liquidation à réception de l'arrêté préfectoral qui en fixera le montant.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

SCOT Beaujolais

I – Le contexte

Le Syndicat Mixte du Beaujolais a engagé la modification n°2 du SCoT Beaujolais arrêtée le 31 Août 2018.

Il s'agit entre autres de réintégrer le Document d'Aménagement Commercial approuvé en 2013 et partiellement annulé en 2015, dans le contenu du DOO.

Le contenu a évolué pour répondre aux nouvelles obligations issues des lois ALUR et ACTPE. Certaines orientations ont été réécrites dans un objectif de clarification et de meilleure compréhension. Les objectifs* (cf. supra) restent inchangés en matière d'encadrement du développement commercial sur le territoire.

La CCI doit rendre un avis avant le début de l'enquête publique fixée du 29 novembre 2018 au 8 janvier 2019.

II - Enjeux pour la CCI :

A/ SUR LE VOLET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pas d'observation.

B/ SUR LE VOLET COMMERCE

Le DAC Beaujolais affecte directement une partie du territoire de la CCI Lyon Métropole puisqu'il y intègre dans son périmètre la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (bassins de Tarare, d'Amplepuis-Thizy-Cours la Ville) et la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (Civrieux d'Azergues).

Le volet commercial du SCOT se donne comme objectif* de « protéger les commerces dans les centres bourgs et de permettre le développement de nouvelles zones dans des secteurs identifiés afin de limiter l'évasion commerciale, tout en assurant de maintenir une qualité des constructions nouvelles ».

Concernant le rapport de présentation :

Nous soulignons tout d'abord un problème de lisibilité des cartes et tableaux présents entre les pages 108 et 112, ce qui est regrettable car ils contribuent à la bonne compréhension des enjeux inscrits dans le document et apportent des éléments complémentaires notamment en ce qui concerne l'activité commerciale et les autorisations commerciales par commune.

Nous relevons également des erreurs ou des oublis dans le texte (cf. paragraphe relatif à la desserte alternative des sites commerciaux page 109 – 1ère colonne).

Nous vous suggérons de compléter la source indiquée, concernant les résultats sur les comportements d'achats, avec la référence à la 10ème enquête consommateurs de la région lyonnaise réalisée sur le territoire de la CCI Lyon Métropole.

Entre 2010 et 2017, nous notons que 80 000 m² de plancher commercial ont été autorisés dont plus de la moitié sur la commune de Villefranche sur Saône, 15 % à Anse et 15 % à Gleizé.

On constate également des évolutions contrastées, en matière de flux de consommation, à l'intérieur des secteurs géographiques ou « bassins de vie » composant le territoire du SCOT Beaujolais. Nous vous proposons de replacer la matrice des flux page 112 à la page 110, car davantage en lien avec les éléments contenus sur cette page.

Il nous semblerait pertinent de caractériser l'évolution de la population et des flux de consommation du territoire couvert par le SCOT depuis 2013. Cela permettrait de mesurer les effets de la stratégie engagée et des objectifs fixés en matière de développement commercial, d'autant que les chiffres des enquêtes consommateurs sur les territoires

beaujolais et de la région lyonnaise ont été actualisés depuis un an maintenant et sont disponibles en historique. Afin de compléter cette analyse, il nous semblerait également opportun d'apprécier le renforcement effectif du tissu commercial aussi bien dans les centralités que dans les localisations de périphérie.

Nous nous questionnons sur le terme employé pour caractériser le projet village Beaujolais à Gleizé, certes intégré à la polarité métropolitaine de Villefranche sur Saône et d'une surface de vente totale de 6 425m². Pour le DAC, le programme « correspond à celui d'un équipement commercial de proximité, orienté sur la restauration, l'alimentation comprenant une GS avec drive accolé de 2500 m², une enseigne bio de 450 m², l'équipement sport, l'équipement de la maison et services ».

Pour nous, celui-ci se rapproche davantage d'un équipement commercial d'envergure, ayant un rayonnement extra-communal.

Enfin, nous notons que le commerce n'est pas du tout inscrit comme l'un des grands enjeux économiques du territoire dans le rapport de présentation notamment au regard du tableau présenté page 127.

Concernant le PADD :

Le PADD ne mentionne pas explicitement d'objectifs en termes de développement commercial, au sein de son volet économique.

Nous notons néanmoins 2 éléments pouvant faire référence à des activités commerciales :

- Favoriser l'implantation de services à la personne dans le tissu urbain,
- Mettre en œuvre une stratégie foncière pour permettre le développement des activités économiques (industrielles, agricoles, tertiaires, commerciales).

Concernant le DOO :

Globalement, nous constatons que la marge de développement autorisée par le DOO, au vu des développements commerciaux déjà admis, n'est pas très contraignante. Nous attirons votre vigilance sur ce point afin d'éviter une surproduction de mètres commerciaux. Par ailleurs, les prescriptions mériteraient d'être clarifiées.

Le DOO ne délimite plus de ZACOM mais identifie des localisations préférentielles notamment pour les nouvelles implantations de commerces d'importance (plus de 300 m²

de surfaces de vente). Ces localisations préférentielles sont de 2 types : les localisations de centralité et les localisations de périphérie (zones commerciales existantes).

Ainsi sur notre circonscription les localisations préférentielles identifiées sont les suivantes :

Dénomination	Fonction commerciale	Consommation maximale en foncier
Thizy Portes du Beaujolais	Pôle secondaire	2ha
Thizy centre bourg	Centralité secondaire	
Amplepuis la Gaité	Pôle secondaire	2ha
Amplepuis centre bourg	Centralité secondaire	
Tarare centre-ville	Centralité majeure	
Tarare Pontcharra sur Turdine	Pôle majeur	3ha
Tarare les Olmes basse Croisette	Pôle majeur	4ha
Civrieux centre bourg	Centralité majeure	
Civrieux Lozanne les Prés verts	Pôle majeur	1ha

Nous notons que la hiérarchie des polarités commerciales présente en page 111 du rapport de présentation ne recoupe pas celle des localisations préférentielles pour le commerce « d'importance » page 53 du DOO.

À ce sujet, nous constatons que les centres bourgs de Civrieux d'Azergues et de Lozanne sont classés en centralité majeure au même titre que le centre-ville de Tarare dans la carte du DOO. Ce dernier présente selon nous une offre commerciale plus diversifiée et un nombre de commerces plus important que les 2 premiers.

Le SCOT ne fixe pas de plafond de surface de vente par pôle commercial périphérique mais un plafond de foncier urbanisable. En outre, il accorde au sein d'une localisation préférentielle, la création de nouvelles surfaces commerciales même si le plafond de consommation d'espace est atteint par l'optimisation de la surface existante. Ainsi, sur notre territoire, la consommation maximale de foncier s'établit à 120 000 m² (sur un total de 220 000 m² à l'échelle du SCOT). Il est dommage de ne pas préciser dans le DOO les consommations foncières actuelles sur ces pôles, ceci aurait permis d'avoir une idée de la surface restant disponible sur ces derniers.

Par ailleurs, le SCOT attribue des vocations distinctes (typologie d'activités et fréquences d'achats) aux pôles commerciaux classés en « localisations préférentielles ». Des objectifs de m² par unité commerciale sont fixés selon la vocation et la fonction commerciale du pôle. A cet égard nous notons par exemple que les localisations de périphérie situées dans les polarités majeures constituent sous conditions des localisations préférentielles pour de nouvelles implantations et extensions répondant à des achats réguliers et occasionnels mais nous ne trouvons aucune indication dans le document sur la définition de ces conditions.

Selon la fonction commerciale future de la polarité commerciale (métropolitaine, majeure, secondaire...), une modularité des seuils plafond selon le type d'achats pourrait être introduite dans le tableau de synthèse des objectifs sur la vocation des localisations préférentielles (page 58).

Nous vous proposons d'instituer une surface de plafond maximal de 150 m² de surface de plancher, pour les implantations d'activités (restauration et services aux entreprises) répondant aux besoins des actifs d'un espace d'activités.

Pour les activités répondant à des achats occasionnels lourds, nous vous proposons de conditionner l'implantation de ces activités dans des zones d'activités économiques (artisanales ou industrielles) dans le cas où il serait impossible de le faire en zone commerciale, compte tenu par exemple de leur consommation d'espace importante ou nécessitant également une surface de vente à l'air libre.

Les deux notions suivantes mériteraient d'être clarifiées et explicitées (point de 4.2 page 51) :

Sont considérées comme des « nouvelles implantations » :

- La transformation d'un bâtiment à usage commercial situé hors localisation préférentielle vers des activités commerciales
- La transformation d'un bâtiment à usage commercial d'une localisation préférentielle, impliquant une évolution de la typologie d'activité telle que définie dans les orientations du chapitre « définir la vocation des localisations préférentielles pour les commerces d'importance ».

Sur ce dernier point, nous vous rappelons que le code de l'urbanisme ne permet pas de choisir le type d'activité à implanter. La question se pose de sa transcription dans les Plu communaux.

Le DOO limite les nouvelles implantations et extensions de commerce d'importance en dehors des localisations préférentielles aux 3 cas suivants : opérations de renouvellement urbain ou extension urbain dense, mutations de friches au sein de l'enveloppe urbaine, dans des quartiers en cours de restructuration (éco-quartier gare Tarare par exemple). Dans ces cas, nous préconisons la réalisation d'une étude préalable à la réalisation du projet commercial. Une vigilance particulière devra être apportée au regard de la localisation de la friche afin de s'assurer des potentialités de développement réels et des complémentarités envisageables avec l'appareil commercial existant.

En fonction des conclusions de cette étude, des dispositions pourraient être retranscrites dans le règlement du PLU concerné.

Enfin, nous relevons une discordance entre le tableau et le texte relatifs aux extensions limitées (page 59) concernant les points de vente > 4 000 m². Le texte mentionne en effet 1 000 m² de surface de vente.

Par ailleurs, en fonction de la surface actuelle du point de vente, nous constatons que l'exploitant peut dans le cas le plus favorable doubler la surface existante de son commerce (cas de la tranche 301 à 1 000 m² pour un point de vente de 300m²) et dans le cas le plus « restrictif » l'augmenter de 20 %.

Enfin nous accueillons plutôt favorablement la prescription relative au fait que les gares situées en dehors des centralités ne constituent pas des localisations préférentielles de même que les projets commerciaux isolés situés à l'écart des enveloppes urbaines et les zones d'activités économiques.

Sous réserve de la prise en considération de ces remarques et de la clarification des observations exprimées ainsi que de certains éléments contradictoires ou approximatifs, nous émettons un avis favorable au projet de modification du SCOT Beaujolais et restons à votre disposition pour approfondir les points spécifiques qui retiendraient votre attention.

III- Conclusions et suites à donner :

La CCI Lyon Métropole émet un avis favorable relatif au projet de modification du SCOT Beaujolais et demande la prise en compte des éléments exposés plus haut.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote dans la mesure où il n'y a pas de question.

Le SCOT Beaujolais est adopté à l'unanimité des membres présents.

Désignation de Jocelyne Panserat à la commission consultative des marchés, en remplacement de Sandrine Surget, démissionnaire

Le Président Emmanuel IMBERTON informe que :

Conformément à l'article 56 du Règlement Intérieur relatif aux commissions réglementées, Guy DELORME, en accord avec Daniel VILLAREALE, propose de désigner Jocelyne PANSERAT, Membre Élu de CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, en qualité de Membre Titulaire à la Commission consultative des Marchés en remplacement de Sandrine SURGET, démissionnaire en date du 11 décembre 2017.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote et demande de bien vouloir adopter cette désignation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Présentation du bilan de travail de chacune des commissions

Commission des Finances :

Guy DELORME remplace le Président Thierry RAEVEL pour cette présentation. La Commission s'est réunie quatre fois en 2017 et cinq fois en 2018, essentiellement sur l'analyse des comptes. Elle a pour objectif de poser des questions au Bureau et de proposer ensuite à l'Assemblée Générale son avis.

L'intérêt est de comparer les budgets primitif, rectificatif et exécuté. Il ne faut pas oublier, en effet, que le résultat brut d'exploitation 2018 s'élève à - 3,7 M€ si l'on enlève les provisions et produits exceptionnels.

Le rôle de la Commission est par ailleurs de garantir la préservation des intérêts et du patrimoine de la CCI. Elle ne s'est opposée qu'une fois à une proposition portant sur la cession d'un bien immobilier sur Roanne.

La Commission a la volonté de présenter les résultats de la CCI sous forme de comptabilité analytique avec des centres de moyens, de coûts, de profits qui permettent de connaître exactement la réalité des actions entreprises.

Commission Prévention des conflits d'intérêts :

Jean-François FARENC rappelle que la loi de 2013 sur la transparence de la vie publique définit, dans son article premier, les personnes assujetties à un certain nombre de règles sur la transparence de la vie publique. Les membres des CCI, en leur qualité de personnes titulaires d'un mandat électif local et chargés d'une mission de service public, en font partie. La loi définit aussi ce qu'est un conflit d'intérêts. Et un article du Code pénal définit la prise illégale d'intérêts.

Avant cette loi, une circulaire de 1999 fixait les mesures que chaque CCI devait intégrer dans son règlement intérieur pour prévenir le risque de prise illégale d'intérêts. Ces règles sont intégrées dans le règlement intérieur de la CCI Lyon Métropole.

La CCI s'est dotée d'une commission de prévention des conflits d'intérêts présidée par Dominique JABOULEY, Président du Tribunal de Commerce de Saint-Étienne, et composée de Véronique MALDELRIEUX, Jean-Jacques REY et Jean-François FARENC.

La Commission s'est réunie trois fois pour étudier des situations sur lesquelles elle a donné un avis. Elle a un rôle actif et préventif pour anticiper et prévenir, elle doit aussi sensibiliser les membres du bureau et les équipes techniques aux problématiques de conflits d'intérêts pour identifier les risques en amont.

Par exemple, des élus sont en charge d'organismes de formation et à ce titre, il faut prendre des précautions pour qu'ils ne participent pas à des délibérations concernant le secteur de la formation. Il est préconisé qu'ils s'abstiennent voire qu'ils quittent la salle pendant l'examen de la délibération.

Commission Commerce :

Jocelyne PANSERAT précise que la Commission Commerce est composée de 26 membres dont 18 membres élus, 7 membres associés et 1 conseiller technique. Un nouveau conseiller vient de la rejoindre. Elle se réunit en moyenne cinq fois par an, huit fois depuis le début de la mandature, avec une régularité du nombre de présents.

Les sujets qu'elle traite sont suscités par l'actualité économique, réglementaire ou locale et sont liés aux actions portées par le pôle Commerce. Elle prend position notamment sur les PLU ou la préemption, participe à des événements dont Shop Design, Forum Franchise. Elle intervient également au niveau des dispositifs territoriaux et est en relation avec les collectivités, SDUC (Cœur de ville). Elle fait aussi un tour de table sur la conjoncture économique.

La commission est animée par un collaborateur du pôle commerce et peut accueillir des intervenants extérieurs. Un débat a lieu suite à la présentation du collaborateur, mais il y a aussi un certain nombre d'informations descendantes.

Les points forts de la Commission :

- Les débats sur les prises de position et sur la doctrine qui les sous-tend.
- Une information complète des élus sur l'actualité réglementaire, la vie des territoires et les actions portées par les équipes.

- Un très bon niveau de participation qui reste un point fort essentiel.
- La commission tourne bien sur les trois délégations.

Les points à améliorer :

- Rendre plus vivants les sujets de réglementation ; ce sont toujours des sujets difficiles et soporifiques qui demandent de trouver du dynamisme.
- La dimension participative est insuffisante, il faut faire moins de descendant.

Pour améliorer ces commissions, il est envisagé de réserver à chaque réunion un temps d'expression pour un retour d'expérience d'un élu membre de la commission. Cela a été mis en œuvre lors de la dernière commission.

Commission Formation :

GUY BACULARD souligne que la Commission Formation se réunit cinq fois par an et remercie les équipes de CCI Formation qui sont mobilisées sur l'animation de cette réunion. Ils essayent de tourner sur l'ensemble des territoires et la première année a été consacrée aux travaux sur la réforme de la formation, sujet complexe et technique qui a peut-être découragé un certain nombre de membres qu'il faut remobiliser. La Commission compte une dizaine de membres actifs.

La Commission a ensuite refondu son animation autour de trois temps :

- production de fiches pratiques,
- visite d'entreprises qui permet de voir et de comprendre ce qui se passe,
- réalisation de commissions croisées de manière à réfléchir sur l'offre de formation et recueillir l'expression de besoin des entreprises et des entrepreneurs sur un certain nombre de thématiques.

Les fiches pratiques visent à éclairer cet environnement assez complexe, le but étant de faire de la pédagogie sur ce qui va se passer dans les années à venir sur la réforme.

Dans le cadre de ses visites d'entreprises, la Commission s'est rendue chez Révillon, l'objectif étant d'identifier des bonnes pratiques, des éléments intéressants sur un certain nombre de sujets, en l'occurrence sur leur politique de GPEC et de fidélisation de personnel.

Enfin, les commissions croisées permettent d'échanger sur les bonnes pratiques entre les commissions et de réfléchir sur les offres de la CCI. La première commission croisée a eu lieu avec la Commission International pour mieux adapter l'offre de CCI Formation et déterminer quels besoins la Commission International a recueillis en termes de formation.

Commission Industrie :

Patrick PARAT indique que la Commission s'est réunie à de multiples reprises, la dernière fois sur Roanne. Elle est toutefois victime d'un manque de présence. Patrick PARAT n'imagine pas animer une telle commission avec quatre ou cinq personnes.

Il est envisagé d'initier le projet Transform'Acteur, après avoir constaté un manque de sollicitation de la commission sur les avis. Il souhaite que la commission soit proactive et qu'elle ait une contribution réelle.

Commission International :

Claire-Lise JUVIGNARD, en tant que vice-présidente, informe que la Commission se réunit tous les deux mois avec les membres de la gouvernance : Métropoles de Lyon et de Saint-Étienne, CPME, MEDEF, CMA, Aderly. L'objectif est de ne pas faire redondance et de faire en sorte qu'il y ait une synergie des actions menées à l'international sur le territoire.

La commission du 18 septembre, avec gouvernance, s'est tenue en présence de Frédéric BOVE, Directeur Général du Centre Jacques Cartier, qui était déjà intervenu lors de la commission du mois de juin pour faire un point d'avancement sur les entretiens Jacques Cartier. La Commission a également accueilli une délégation chinoise de la région de Wuhan.

La commission envisage l'ouverture de la Communauté Commission International à une communauté Gouvernance via Workplace. Elle souhaite mettre en place un groupe de travail élus et permanents CCI pour l'édition 2019 du Forum de l'International, moment fort de l'International.

Dans le cadre des actions coordonnées en termes de gouvernance, on peut citer :

- En juin le Salon Bio Boston : Métropole Lyon, Aderly et CCI Lyon Métropole ;
- En juillet vol en direction Farnborough : CCI Lyon Métropole et Aderly ;
- En novembre entretiens Jacques Cartier
- En décembre Mission Russie, en associant d'autres acteurs majeurs de l'international, l'objectif étant de répondre au besoin de synergie des actions sur le territoire.

Yves CHAVENT ajoute que la prochaine réunion portant sur le Forum de l'International se déroule ce lundi 19 novembre à 13h30. Il aura lieu le 1^{er} avril à Saint-Étienne, les 2 et 3 avril à Lyon et le 4 avril à Roanne.

Il revient sur la commission croisée avec la Commission Formation, moment très constructif entre les besoins des entreprises à l'international et ce que la formation dispensée au sein de la CCI peut leur apporter. Il encourage à développer ces commissions croisées.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose d'examiner le bilan des autres commissions lors de la prochaine Assemblée Générale.

Pour répondre aux remarques de Patrick PARAT, il indique que le bureau réfléchit à une modification de l'organisation des commissions. Certaines fonctionnent plutôt bien, d'autres moins bien, d'autres encore se cherchent une vocation et, entre autres, la Commission Développement Durable a été *désertée*. Il y a un problème d'assiduité des élus, mais aussi d'orientations et d'objectifs afin de savoir exactement quel cap fixer.

D'ici le mois de mars, les élus des CCI devraient être renseignés sur les orientations et les missions des CCI issues du groupe de travail qui se déroule actuellement au niveau national, ce qui devrait permettre de réorienter les commissions en fonction de ces nouveaux objectifs. Il y aura probablement début 2019 une modification de l'organisation. La CCIR vient de modifier l'organisation de ses commissions, dorénavant elles répondront aux commandes du bureau de façon à resserrer les rangs. La CCI Lyon Métropole a fait le choix d'attendre, certaines commissions étant engagées dans un gros travail comme l'aménagement du territoire avec la rédaction d'un Livre blanc sur la mobilité, il faut donc laisser ce travail aboutir.

Informations du Président et des Présidents de délégations ; Questions diverses

Information sur les décisions du Bureau :

Bureau du 1^{er} octobre

- Le Bureau a validé les candidatures de Barbara MONTALANT (ARIA), en qualité de Conseiller technique au sein de la Commission Agro culinaire, et de Évelyne PASCUAL VEUILLET (CBRE Retail) en qualité de Conseiller technique au sein de la Commission Commerce.
- Le Bureau a validé la convention entre CARA et la CCI Lyon Métropole St Étienne Roanne et l'attribution d'une subvention de 50 000 euros et a autorisé le Président à la signer.

Bureau du 29 octobre :

- Le Bureau a validé la convention entre RACE et la CCI Lyon Métropole St Étienne Roanne et a autorisé le Président à la signer.
- Le Bureau a validé les désignations suivantes :
 - *Au sein du Comité de programmation LEADER :*
 - Véronique DUPRE, en qualité suppléante et en remplacement de Philippe DALAUDIERE
 - *Au sein d'HYBRIA :*
 - Myriam BENCHARAA, en qualité de titulaire et en remplacement de Jean-Michel JOLY, démissionnaire de ce mandat.

Bureau du 12 novembre :

- Le Bureau a validé l'avis de la CCI sur le SCOT Beaujolais avant son passage en Assemblée Générale.
- Le Bureau a validé la candidature de Gabriel LAVADIERE en qualité de Conseiller technique au sein de la Commissions Agro culinaire.

Informations générales :

- **Point sur le contexte national des CCI**

- Projet de loi de Finance 2019 : 1° partie adoptée par l'Assemblée Nationale le 24 octobre

- * Confirmation de la baisse de ressources fiscales de 100 M€/an pour 2019 et 2020

- Loi PACTE

- * Recentrage de la TFC (taxe pour frais de chambre) sur 3 missions principales :

- appui aux entreprises

- formation initiale

- représentation des entreprises

- * Nécessité pour les CCI de passer à un modèle 'business' : facturer les prestations non portées par la taxe

- * Renforcement de la tête de réseau CCI France (notamment sur la répartition de la taxe)

- * Maintien de plusieurs modèles d'organisation au niveau régional

- * Nécessité de trouver des mesures d'accompagnement de la réforme, en particulier sur le social

- * Approfondir les mutualisations, en particulier avec les CMA

- Redéfinition en cours du périmètre des missions des CCI, notamment par le biais de la mission de François Werner, inspecteur général des Finances.

- Actions de lobbying menées au niveau national & local (message EI aux députés, aux sénateurs. Rencontre Emmanuel IMBERTON avec Elisabeth Lamure, rencontre Philippe Valentin avec Roland Lescure)

- **Qu'est-ce que cela veut dire pour notre CCI ?**

- Réduction de 3,5 M€ par an...

- Plan de transformation de la CCI (nov. 2018 – début 2019):

- * Redéfinition de notre feuille de route en tenant compte des contraintes budgétaires & du cadrage du Gouvernement sur nos missions
- * Plan de transformation (organisation cible, planning de déploiement, réductions d'effectifs, accompagnement au changement).

- **Actualité, notamment événementielle, très riche en ce moment.**

Nous n'avons pas beaucoup de temps pour en parler (nous allons juste faire un focus sur Saint-Étienne et Roanne). Mais vous avez toute l'actualité et les temps forts de la CCI dans *La CCI en actions* chaque vendredi et sur Workplace.

- **Workplace**

Comme vous avez pu le lire dans *La CCI en actions* de vendredi dernier, vous êtes 93 élus et membres associés à avoir intégré ce réseau social !

C'est bien, mais ça n'est pas suffisant !

Laurent Assouad a fait plusieurs formations dans les délégations, et encore ce matin en réunions Medef & CPME. C'est une solution que nous avons mise en place pour répondre à vos demandes d'être mieux informés, d'être mieux connectés aux collaborateurs CCI et entre vous, d'avoir des process de travail plus souples et plus efficaces.

Alors intégrez la plateforme !

Nous faisons ce test jusqu'à la fin de l'année. Il est important que chacun de vous puisse donner son avis !

ACTUALITE DES DELEGATIONS DE SAINT-ÉTIENNE & ROANNE

Délégation de St Étienne

François MEON fait un focus sur le premier salon Click & Shop qui s'est déroulé à Saint-Etienne le 18 octobre à la Cité du Design et qui a été un véritable succès. En effet, il a accueilli 700 professionnels, contre une estimation de 300 et 500 visiteurs, certains venant de l'étranger pour rencontrer les e-commerçants de la région. Ils ont pu apprécier la qualité et la variété des savoir-faire présentés dans tous les domaines du e-commerce.

Cette première occasion privilégiée de dialogue entre professionnels du e-commerce grâce au soutien de tous les exposants et partenaires a incontestablement fait l'unanimité.

Des acteurs majeurs comme Google, Casino, Shopix, OOGarden sont intervenus et 376 participants ont assisté aux ateliers.

Délégation de Roanne

Guy DELORME évoque tout d'abord le fait que, suite à la réunion du 13 juillet à la Tour Oxygène, l'on a pu voir dans les couloirs du métro lyonnais une affiche indiquant qu'à Roanne on cherche 2 000 emplois, l'objectif étant de valoriser le territoire.

Par ailleurs, grâce à la Commission Tourisme, et Guy DELORME remercie Christophe MARGUIN et les élus de Roanne très présents dans cette commission, tout est fait pour créer une émulation entre Roanne et Lyon. Lors de l'opération Roanne Tables Ouvertes, quelque 60 restaurants organisent des soirées avec des spectacles et il est maintenant très difficile d'avoir des places lors de ces manifestations. Il y avait pour la première fois des repas à 4 mains, associant un chef Roannais des Tables Roannaises et un chef Lyonnais des Toques Blanches. Les Roannais reviendront au Mâchon Lyonnais pour continuer à créer cette émulation.

Par ailleurs, les élus de la délégation ont fait le 12 octobre une visite de proximité à Renaison. C'était un cas d'école dans la mesure où il y avait une friction entre le commerce de détail et une nouvelle zone d'activité commerciale, mais également parce que Renaison se développe très bien et cannibalise l'activité de certains faubourgs de Roanne.

Le Forum de l'entrepreneuriat s'est déroulé le 8 novembre et a connu une hausse de 70 % de visiteurs, passant de 200 à 348 personnes. Cela correspond au cœur de mission de la CCI d'aider l'entrepreneuriat et de faire tout ce qu'il faut pour montrer que la CCI est l'un des acteurs principaux du développement de l'économie et de l'émergence de l'entrepreneuriat.

Par ailleurs, le 20 novembre aura lieu la remise des Trophées du commerce, organisée par Le Progrès, en présence de Marc DEGRANGE.

Le 13 décembre aura lieu le salon des métiers de la formation, organisé par l'Agglomération et la CCI. À travers ce salon, la CCI propose une bourse au stage. Les ressortissants du territoire proposent aux étudiants qui viennent sur ce salon des stages. En général, 80 % des stages proposés sont pourvus à la fin de cette journée.

Délégation de Lyon

Philippe VALENTIN a rencontré en comité restreint le Député Roland LESCURE pour évoquer la loi PACTE : Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise, qui comporte de bonnes initiatives dont, entre autres :

- Simplification pour créer une entreprise ;
- Le seuil de 20 salariés disparaît,
- Plus de forfait social sur l'intéressement.

Il a été à l'écoute et propose d'informer des élus de la CCI pour qu'ils soient les relais au niveau du territoire. Cette loi PACTE fait sens et est pertinente.

En réponse à Patricia GROS-MICOL, Philippe VALENTIN précise qu'il n'a pas eu d'informations concernant la défiscalisation des plans d'épargne retraite pour les salariés.

Par ailleurs, le Groupe 1862 qui loue les salles des CCI a réalisé 800 000 € de chiffre d'affaires en 2018. Grâce à cette filiale, cela a permis d'organiser le salon de l'étudiant du Figaro, le séminaire SNCF, April, Secret des bijoux, Lyon tasting et l'ancien marché des soies.

Guy DELORME ajoute que le groupe de travail informel Air Force Roanne travaille sur la mise à disposition de salles et de locaux de la CCI. Les ressortissants de la délégation pourront bénéficier de la salle de conférences, du salon d'honneur, de la salle Rotonde, de la salle de réception ou de la salle de vidéoconférence. Ainsi, la CCI reste un lieu d'échange et de rencontre.

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle la manifestation de la Grande soirée du commerce ce lundi soir. Mardi aura lieu la soirée OnlyLyon.

La prochaine Assemblée Générale aura lieu à Saint-Étienne dans les locaux d'EM Lyon, le 17 décembre.

Il laisse la parole à Monsieur Jean-Daniel CRISTOFORETTI, Directeur de l'unité départementale du Rhône de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Jean-Daniel CRISTOFORETTI remercie le Président IMBERTON et salue l'Assemblée. Il excuse Monsieur le Préfet de Région, Pascal MAILHOS, arrivé récemment, qui est retenu

par la visite d'un Ministre, mais il participera aux travaux de la CCI lors d'une séance prochaine.

L'étude sur l'empreinte de l'action de la CCI lui a semblé très intéressante dans la mesure où l'on mesure souvent peu l'impact véritable de son action. La Direccte a le même souci, s'agissant de rendre visible l'action d'amélioration des conditions de travail dans les entreprises au plan comptable. Différentes actions existent, mais ne sont pas valorisées comptablement.

Concernant la conjoncture, après un net ralentissement au premier trimestre, on devrait retrouver du tonus en fin d'année, en espérant que les événements liés à l'action des Gilets Jaunes ne le pénalisent pas, pour s'établir à 1,6 % d'amélioration du PIB. Des facteurs influent sur ce ralentissement, notamment les tensions internationales. L'INSEE prévoit la création de 130 000 emplois en 2018, ce qui n'est pas suffisant pour combattre efficacement le chômage, mais qui est une tendance assez favorable, et un taux de chômage à 8,9 %. Les investissements restent robustes, les encaissements fiscaux et sociaux sont également en hausse ; l'emploi salarié progresse de 0,2 % en Auvergne Rhône-Alpes comme en France. C'est un niveau satisfaisant même si ça ne permet pas d'améliorer la situation de l'emploi durablement.

La construction, le tertiaire marchand et non-marchand progressent fortement, l'intérim progressant quant à elle de 1,5 point. L'industrie est stable, et l'agriculture baisse de 0,3 %. L'activité progresse toujours, mais à un rythme moins soutenu qu'espéré en 2017 et début 2018.

Concernant le projet de loi de finances 2019, plusieurs dispositions sont de nature à stimuler l'économie et le travail. On encourage le travail, en supprimant les cotisations salariales sur les heures supplémentaires et le forfait social sur l'intéressement et la participation, ce qui rend ce dispositif plus intéressant pour les entreprises notamment les plus petites. C'est du gain de pouvoir d'achat pour les salariés avec un moindre coût pour l'entreprise.

Il faut noter par ailleurs l'incitation à l'investissement. Le gouvernement sanctuarise le crédit d'impôt recherche. L'impôt sur les sociétés continue sa trajectoire de baisse comme prévu au budget 2018.

Enfin, il s'agit de promouvoir un modèle éco-durable avec la prolongation du crédit d'impôt transition énergétique. L'éco-prêt à taux zéro est poursuivi et l'on note la revalorisation du chèque énergie.

Ce PLF n'est pas encore adopté, mais c'est une volonté forte du gouvernement et cela devrait être confirmé.

À noter que l'adoption de la loi PACTE a été repoussée au printemps 2019.

Quant au FISAC, dispositif d'amélioration du commerce de proximité, la loi de finances le met en *gestion extinctive*, néanmoins tous les engagements 2017-2018 seront honorés par l'État et l'action Cœur de ville est maintenue. Elle profite à 25 villes moyennes en Auvergne Rhône-Alpes, les CCI y sont très fortement associées. Ce programme représente 5 Md€ sur cinq ans.

Jean-Daniel CRISTOFORETTI souligne que pour la CCI régionale et les CCI territoriales, l'année 2018 est synonyme de changements, restructurations et donc de difficultés que la Direccte connaît aussi. Il n'y a plus de développement économique à la Direccte et cela impacte également ses effectifs. Il souligne la responsabilité dont font preuve le Président de la CCI régionale et le Président IMBERTON dans la conduite de ce changement, en essayant de le rendre le plus collectif et le moins pénible possible, bien que ça ne soit pas facile.

Il témoigne, au nom du Préfet, de l'attention et du soutien de l'État et de la Direccte aux élus consulaires qui fédèrent les entrepreneurs, qui osent, qui prennent des risques. Il suggère une piste d'action : la cible TPE-PME sur laquelle la CCI Lyon Métropole pourrait travailler, pourquoi pas avec la Direccte.

Applaudissements.

Le Président Emmanuel IMBERTON invite tous les élus à poursuivre autour d'un cocktail déjeunatoire en salle Lumière.

(La séance est levée à 13 heures.)

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018
à EMLyon Business School
Campus de Saint-Étienne
51 cours Fauriel, SAINT-ÉTIENNE**